



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 16 Octobre 2012**

**DOSSIER N° 12 :**

SUBVENTION D'EQUIPEMENT A  
LA SOCIETE D'ENCOURAGEMENT  
DE BORDEAUX ANNEE 2012

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Octobre 2012.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 26**

**Absents : 3**

**Excusés : 6**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : Mlle MACERON-CAZENAVE (à M. QUANCARD), MME SOULAT (à M. JALABERT), M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. ASSERAY (à MME DESON)

**Absents** : M. BARRIER, MME DE PONCHEVILLE, M. PASCAL

**Secrétaire** : MME CAZAURANG

**DOSSIER N° 12 :**

**SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SOCIETE  
D'ENCOURAGEMENT DE BORDEAUX  
ANNEE 2012**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2012

Publication : 23/10/2012

**RAPPORTEUR :** Alain ZIMMERMANN

Un prélèvement sur les paris effectués sur les hippodromes est effectué chaque année au profit de l'Etat et des communes sur le territoire desquelles sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes. Ce prélèvement est calculé, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes (15 %) et dans la limite de 700 000 euros par commune.

En ce qui concerne l'hippodrome du Bouscat et au titre de l'exercice 2012, la recette notifiée à la Ville s'élève à 173.336 euros.

Comme l'année passée, s'agissant d'un équipement relevant du patrimoine communal et mis à disposition par bail emphytéotique à la Société d'Encouragement de Bordeaux, la commune souhaite affecter une partie de cette recette à la modernisation et au renforcement de la qualité de cet équipement.

La Société d'Encouragement de Bordeaux a notamment prévu de réaliser des travaux d'aménagement interne et principalement la création d'une salle de réunion et de réception.

En conséquence, la commune souhaite verser une subvention d'équipement de 80 000 € destinée au financement exclusif de ces travaux d'aménagement interne. Il est à noter que cette nouvelle salle de réunion et de réception pourra être mise à disposition gracieuse de la Ville du Bouscat.

Aussi, et conformément à la loi et à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, il convient de signer une convention avec la Société d'Encouragement de Bordeaux afin de déterminer les modalités de versement de cette subvention.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de subvention de la Société d'Encouragement de Bordeaux,

**VU** le projet de convention de subvention d'équipement,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**30 voix POUR**

**2 voix CONTRE (MME DESON, M. ASSERAY)**


**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et tout document utile à ce dossier,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 80 000 € destinée exclusivement à financer des travaux d'aménagement interne et notamment la création d'une salle de réunion,

**Article 3 :** Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

Fait et délibéré le 16 Octobre 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET